

## Lettre des Services de L'État



PRÉFET DE  
SAÔNE-ET-LOIRE



# 71

N°6 - Janvier 2019

"En ce début d'année 2019, au nom de tous les services de l'État de Saône-et-Loire, j'adresse mes meilleurs vœux chaleureux à tous nos concitoyens, vœux de pleine santé, d'équilibre serein, d'amitié et d'entreprises heureuses, d'inspiration durablement démocratique, au sein des paysages harmonieux et préservés de Saône-et-Loire."

Jérôme Gutton

## SOMMAIRE

Page 2  
Cohésion sociale

Page 3 et 4  
Sécurité routière

Page 5  
Cérémonies

Page 6  
Société

Page 7  
Aménagement

Page 8  
Territoires

Page 9  
Consommation

Page 10  
Brèves



*Dans l'atrium de l'espace Duhesme à Mâcon face à plusieurs centaines de personnes, Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, et André Accary, président du conseil départemental, ont présenté en ce début d'année leurs vœux communs aux corps constitués. Ils sont revenus sur les grandes réalisations qui ont marqué l'année 2018 et ont évoqué les grands projets de 2019. Ils ont conclu en souhaitant une bonne année 2019 espérant qu'elle soit plus apaisée.*



## Témoignage : accueil d'une volontaire en service civique

### Le service civique, c'est quoi ?

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans (*élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap*). Accessible sans condition de diplôme, le service civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

### Témoignage de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

#### La mission confiée au jeune en service civique : appui au développement de l'axe "implication des patients"

Le jeune a eu pour objectif spécifique de développer la communication et les relations avec les patients et la population sur les 4 missions de prévention de la MSP : vaccination, personnes âgées, nutrition/activité physique et cancer

**Exemples :** *Accompagner les patients en soutien des encadrants et bénévoles dans les ateliers; contribuer au développement et à la diffusion de supports de communication...*

"Notre volontaire a été accueillie pendant 8 mois, de février à septembre 2018. Encadrée par la coordinatrice, elle a aidé à l'accompagnement des activités pour les patients, participé aux ateliers de prévention des risques solaires auprès des écoliers, créé la page facebook de la maison de santé, réalisé les livrets d'accueil "patients" et "étudiants", élaboré de nombreuses affiches pour les actions de santé et les campagnes saisonnières, contribué à la mise à jour des spots pour les écrans en salle d'attente."

#### "Une expérience enrichissante"

La volontaire en service civique appuie l'équipe dans ses actions en secondant les professionnels ou les bénévoles dans l'encadrement des patients et en contribuant au développement de supports de communication.

"Par sa présence, la volontaire facilite l'intégration des patients dans les activités et fait le lien avec l'équipe, se plaçant comme médiateur ou intermédiaire entre le patient et le professionnel de santé et apportant ainsi un regard extérieur bienveillant."

"Au terme de son service civique, la volontaire a repris ses études, intégrant l'Académie Internationale de Comédie Musicale à Paris, et envisage de se former de manière complémentaire à la musicothérapie."

Le service civique peut être un véritable tremplin pour les jeunes en mission et une expérience enrichissante pour les organismes.

### Quelques chiffres

280 jeunes étaient en cours de mission au 31 décembre 2018, en prenant en compte les missions du rectorat pour l'enseignement secondaire imputées sur le département de la Côte d'Or

384 jeunes ont signé un contrat au cours de l'année 2018 contre 330 en 2017, soit + 16 %

On constate une augmentation du nombre des agréments locaux (+ 41 %) en Saône-et-Loire en 2018.

L'initiative "ambassadeurs de lutte contre les incivilités et violences dans le sport" doit permettre de créer une trentaine de missions de service civique. 20 jeunes ont déjà été recrutés.

La chargée de mission service civique de la Direction départementale de la cohésion sociale est très mobilisée par l'accompagnement des organismes pour mettre en conformité leurs demandes avec les principes du service civique, et augmenter leurs chances d'obtenir un agrément.





La Direction Départementale des Territoires (DDT), coordinatrice des actions de sécurité routière dans le département, a organisé en décembre deux actions inédites en Saône-et-Loire et lance le nouvel appel à projets sécurité routière 2019.

## 2 actions inédites

La première, « Car pédagogique » dispensée par Agora formation, s'est déroulée du 19 au 21 décembre dans différents collèges du département, à Chalon-sur-Saône, Charolles et Louhans.



Cette action a permis aux élèves qui utilisent les cars scolaires de comprendre, par des exercices concrets, l'intérêt du port de la ceinture de sécurité et les bons comportements à adopter.

À raison de 12 collégiens par session de 20 minutes sur 5 demi-journées, 600 élèves ont été sensibilisés à bord d'un car spécialement conçu pour différentes mises en situation.

La seconde, « Opération papier cadeau », en déclinaison d'une campagne nationale, visait à sensibiliser le public sur les dangers de la vitesse et de l'alcool au volant pendant les fêtes de fin d'année, propices aux accidents de la route.

Ainsi, la préfecture et la DDT ont mis à disposition du public, dans leur hall d'accueil à Mâcon, du papier cadeau pour délivrer à ses proches des messages :

- pour retenir une personne qui a trop bu « Quand on tient à quelqu'un on le retient »

- et pour diffuser la devise du professeur Slow « La vie appartient à ceux qui lèvent le pied ».

Avec près de 630 rouleaux distribués, un très grand nombre de personnes a pu être sensibilisé grâce à l'emballage de leur cadeau !



Derniers jours pour les responsables associatifs, élus, chefs d'établissements, enseignants, chefs d'entreprises..., qui sont invités à déposer leur projet d'action de sécurité routière jusqu'au 1er février 2019 !

Un des objectifs est de permettre à ceux qui souhaitent se mobiliser contre l'insécurité routière de bénéficier d'un accompagnement matériel et humain, de financements adaptés... pour réaliser leur projet.

L'ensemble des projets permettra d'établir le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2019.

## Saint-Bérain, une commune exemplaire en matière de sécurité routière

Depuis plusieurs années, la commune de Saint-Bérain propose régulièrement plusieurs actions de sécurité routière. Ainsi, en 2018, se sont déroulées les 3 actions suivantes :

**Le 27 juin** : action de sécurité routière en direction notamment des séniors, axée sur le rappel des règles élémentaires du code de la route, de la préparation au départ en vacances et du passage de la vitesse à 80 km/h. L'action a touché une vingtaine de personnes de tous âges pendant une présentation d'environ 1h30.

**Le 14 octobre** : action de sécurité routière en direction d'un large public, dans un cadre festif, avec présence du test-o-chocs. Le principe étant de sensibiliser les visiteurs de la Fête d'Automne aux risques routiers et notamment en cas de chocs frontaux. Environ 200 personnes, de tous âges, ont été touchées par cette action qui s'est tenue tout au long de la journée.

**Le 19 octobre** : action de sécurité routière en direction des enfants du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de la Haute-Dheune dans le cadre de l'opération « Bien vu ensemble ». Sous forme d'ateliers, ils ont été sensibilisés aux risques liés au transport en autocar, à la conduite à tenir en cas d'accident et au rôle des différents intervenants sur place

(gendarmes et sapeurs pompiers), aux règles de circulation des piétons et cyclistes avec un petit parcours disposant de panneaux de signalisation. De même, un travail préparatoire avait été réalisé par les enseignants et leurs élèves, avec élaboration d'affiches pédagogiques sur les dangers de la route. Au final, ce sont 140 enfants qui ont été directement sensibilisés, de la Grande Section de maternelle au CM2. L'ensemble des 170 enfants du RPI, les personnels communaux, les enseignants et les accompagnants scolaires, se sont tous vu offrir un gilet jaune, en présence de Mme la Directrice de Cabinet du Préfet, et de l'Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) de la circonscription. Les ateliers étaient animés par des intervenants départementaux, du Conseil régional, de la sécurité routière, de la MAïF et de l'Éducation Nationale.

En parallèle, la commune mène actuellement une étude de faisabilité afin de sécuriser un cheminement piétons entre le bourg et le hameau de Vellerot (RD 299) fréquemment emprunté par des enfants notamment, et ne disposant actuellement ni de trottoir ni d'accotement stable pour permettre de se déplacer sans emprunter la chaussée.

La sécurité routière, c'est l'affaire de tous. Tous concernés, tous responsables !





## Cérémonie de remise des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service de l'éducation physique et du sport, des activités de jeunesse et de la vie associative et toutes les activités s'y rattachant. Le monde associatif est plus que jamais en première ligne pour porter les valeurs indispensables à la cohésion sociale telles que l'égalité, le respect de l'autre ou encore la fraternité. Par ses actions quotidiennes, il contribue à promouvoir la laïcité, la tolérance et le « vivre ensemble ».

M. Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, a remis en novembre cette médaille échelon « or » à 3 personnes et échelon « argent » à 12 personnes.

En décembre, ce sont 35 personnes de Saône-et-Loire qui ont reçu, des mains de M. Jean-Claude Geney, secrétaire général de la préfecture, cette même médaille échelon « bronze ».

Félicitations à ces Saône-et-Loiriens !



## La remise de la croix du combattant

Le préfet de Saône-et-Loire a souhaité honorer douze récipiendaires de la croix du combattant le 29 novembre dernier à l'occasion de la visite de Mme ANTOINE, directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerres (ONACVG) et a ainsi, plus largement, marqué son intérêt et son attention à l'égard du monde ancien combattant.

Ce déplacement a donné lieu à plusieurs rencontres avec notamment des responsables départementaux du monde associatif et élus invités à la cérémonie de remise. Ces contacts locaux avec l'autorité préfectorale, avec les élus et représentants d'associations patriotiques ont permis de faire le point sur l'action du service départemental de l'ONACVG de Saône-et-Loire, sur les initiatives et les projets et de rappeler les priorités. Ils ont aussi été l'occasion de découvrir des lieux significatifs comme celui du mémorial citoyen fondé par M. BERNARDET. Au terme de cette année dense et riche en collaborations dans le cadre du centenaire de la fin du premier conflit mondial, les missions de l'ONACVG en matière de mémoire et solidarité conservent plus que jamais leur actualité.

## La réinstallation : un outil essentiel pour protéger les réfugiés

La réinstallation est un dispositif européen qui concerne des personnes reconnues comme réfugiées par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) dans un premier pays où l'accueil, précaire, ne peut durer. Ce programme consiste à transférer des réfugiés d'un premier pays d'asile à un autre État qui a accepté de les admettre et de leur accorder à terme une résidence permanente. Les pays investis dans un programme de réinstallation accordent une protection juridique et physique aux réfugiés réinstallés, notamment l'accès aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Les réfugiés sont identifiés comme ayant besoin de réinstallation lorsqu'ils sont dans une situation à risque dans leur pays de refuge, qu'ils ont des besoins particuliers ou qu'ils présentent des vulnérabilités spécifiques. Leur demande d'asile est examinée in situ, ils sont admis au titre de la réinstallation sur des critères stricts établis par la Convention de Genève de 1951.

### La réinstallation se définit comme suit :

- Un instrument de protection qui garantit une sauvegarde individuelle aux personnes dont les besoins sont urgents ;
- Un dispositif complémentaire du système d'asile établi dans les États ;
- Une solution durable pour les personnes qui ne peuvent bénéficier d'une situation stable et d'une intégration pérenne dans leur premier pays d'accueil ;
- Un outil permettant la solidarité et le partage entre les pays concernés et impliqués.

En octobre 2017, le Président de la République a annoncé la réinstallation en France de 10 000 réfugiés originaires de Syrie et d'Afrique subsaharienne. Cet engagement, qui s'inscrit dans l'Agenda européen en matière de migrations, mobilise l'ensemble des territoires français, à l'exception de l'Île-de-France, la Corse et les territoires d'outre-mer. Les pouvoirs publics ont pour objectif de répartir équitablement les réfugiés en France, particulièrement en dehors des grandes agglomérations qui connaissent des pénuries de logement abordables.

C'est ainsi que des zones rurales, des petites et moyennes villes deviennent progressivement les premières terres d'accueil des réfugiés en France. Ces territoires constituent des lieux de reconstruction et des tremplins pour le parcours d'insertion des réfugiés dans leur nouveau pays. Loin des idées reçues sur leur absence de dynamisme, les petites et moyennes villes sont des territoires d'opportunités et d'innovation en dépit d'obstacles liés à la mobilité et à l'accès aux services.

En Saône-et-Loire, depuis 2015, 50 ménages majoritairement des familles, soit 260 personnes, ont été accueillis sur plusieurs communes du département comme Autun, Montceau-les-Mines, St-Vallier, Blanzay, Paray-le-Monial, Gueugnon, Ciry-le-Noble, Gévelard, Mâcon, Tramayes, Chalons-sur-Saône, Châtenoy-le-Royal.

Les ménages accueillis sont majoritairement d'origine syrienne à l'exception de 14 personnes d'origine masalit, et une famille afghane.

Des associations mandatées au plan national, l'association COALLIA et l'association VILTAIS assurent actuellement l'accompagnement de ces familles en vue de leur intégration tant sociale que professionnelle sur notre territoire.

Le département est, en 2018, le deuxième au niveau de la France par le nombre de personnes prises en charge, et à ce jour d'autres villes ont d'ores et déjà manifesté leur intention de s'investir dans la démarche d'accueil pour des familles.



## Résorption des Points Noirs du Bruit (PNB) des routes nationales de Saône-et-Loire

Le bruit est une nuisance importante, ressentie comme étant plus ou moins gênante selon les individus et le niveau d'exposition sonore. La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 définit les bases communautaires de la lutte contre le bruit dans l'environnement. Elle impose aux États membres la réalisation de cartes stratégiques de bruit et de plans d'actions destinés à lutter contre les nuisances sonores.

À ce titre, la Direction Départementale des Territoires (DDT) vient d'initier, en qualité de maître d'ouvrage, un marché d'étude et d'exécution pour la résorption des Points Noirs du Bruit (PNB) du réseau routier national : RN 70, 79 et 80, dénommées Route Centre-Europe-Atlantique ou RCEA.

Un Point Noir Bruit (PNB) est un bâtiment sensible, c'est-à-dire une habitation, ou un établissement scolaire, de soins-santé ou d'action-sociale, exposé à des niveaux de bruit élevés, en raison d'une infrastructure routière ou ferroviaire.

Dans un premier temps, cette étude va procéder à l'identification des locaux qui sont particulièrement soumis aux nuisances sonores de la RCEA, en analysant notamment les niveaux de bruit en façade.

Dans un second temps, la DDT et son bureau d'étude aideront les propriétaires concernés à réaliser des travaux d'isolation de façade. Ces travaux sont éligibles à une subvention de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pouvant atteindre, selon les cas, 80 % à 100 % du montant des travaux.



Illustration : ADEME

## Habiter Mieux en Saône-et-Loire



Le programme Habiter Mieux visant à aider les ménages les plus modestes à vivre dans des logements moins énergivores et plus confortables est marqué, en 2018, par une forte progression en Saône-et-Loire.

La Direction Départementale des Territoires, délégation locale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), dépasse l'objectif fixé du programme Habiter mieux en 2018 avec 648 logements rénovés dans le département. Les travaux ont été financés par l'État à hauteur de 7,2 millions d'euros.

Outre l'efficacité des rénovations avec un gain moyen d'énergie de 37 % par logement, les travaux générés, pour un montant de 13,25 millions d'euros, offrent un véritable coup de pouce à l'économie, représentant l'équivalent de 82 emplois créés ou maintenus.

En augmentation de 29 % par rapport à 2017 et de 47 % par rapport à 2016, le département de Saône-et-Loire se place au niveau régional comme le premier contributeur en volume de logements rénovés.

En Saône-et-Loire, 1 propriétaire sur 2 peut bénéficier des aides Habiter Mieux

RENSEIGNEZ-VOUS !

Point rénovation info service (PRIS) - Téléphone 03 85 39 96 36

Pour en savoir plus : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/pour-les-proprietaires-occupant-leur-logement-a8301.html>.

## Les contrats de ruralité

En Saône-et-Loire, six contrats de ruralité suivants ont été signés en 2017, couvrant ainsi l'ensemble du département :

- Contrat de ruralité de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan
- Contrat de ruralité de la Bresse Bourguignonne
- Contrat de ruralité du Chalonnais
- Contrat de ruralité du Pays Charolais-Brionnais
- Contrat de ruralité de la communauté urbaine Creusot Montceau
- Contrat de ruralité du Pays Sud Bourgogne.



Ces contrats, véritables documents intégrateurs de l'ensemble des dispositifs de soutien aux projets de développement local sur un territoire donné, ont pu bénéficier cette année encore du soutien renforcé de l'État notamment au travers de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Ainsi, sur les 2 années 2017 et 2018, un montant total de crédits d'État de 24 millions d'euros a été mobilisé en faveur des 6 contrats de ruralité de Saône-et-Loire.

### Quelques exemples de projets financés en 2017 et 2018 par axe d'intervention

#### Favoriser l'attractivité du territoire

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan conduit la restauration des remparts à Autun pour un coût prévisionnel de 455 250 €, avec un soutien financier de l'État de 136 575 € dans le cadre de la DETR.

La communauté urbaine Le Creusot Montceau gère l'aménagement touristique du port de Montceau-les-Mines pour un coût prévisionnel de 769 222 €. Le soutien financier de l'État est de 289 612 € au titre de la DSIL.

#### Favoriser la cohésion sociale du territoire

La communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' gère les travaux de réhabilitation de la piscine de plein air de Cuiseaux pour un coût prévisionnel de 2 539 980 €. Le soutien financier de l'État s'élève à 607 996 € (au titre de la DETR à hauteur de 507 996 € et de la DSIL à hauteur de 100 000 €).

La communauté de communes Saône Doubs Bresse participe à la création de structures d'accueil de la petite enfance à Allériot et Clux-Villeneuve dont le coût prévisionnel est de 1 456 822 €. Le soutien financier de l'État est de 437 047 € (DETR de 362 047 € et DSIL de 75 000 €),

#### Maintenir l'attractivité des centres bourgs

A Digoin, le Pont des Perruts est aménagé pour un coût prévisionnel de 1 028 000 €. avec un soutien financier de l'État de 385 600 € (DETR de 180 000 € et DSIL de 205 600 €).

#### Améliorer et faciliter l'accès aux soins

A Matour, une maison de santé sera créée pour un coût prévisionnel de 1 646 056 €. Le soutien financier de l'État est de 479 248 € (DETR de 180 000 € et DSIL de 299 248 €).



« Vous n'avez pas été livré de votre commande en ligne ? »

« La résiliation de votre abonnement téléphonique n'a pas été prise en compte par votre opérateur ? »

Pour le consommateur, la médiation gratuite intervient en cas de litige avec un professionnel (entreprise, commerçant...) et avant, le cas échéant, une action en justice.

### Quand saisir le médiateur de la consommation ?

Pour tout litige de consommation, si :

- Vous avez tenté une résolution amiable directement auprès du professionnel sans succès, en cas de réponse insatisfaisante du professionnel à une réclamation écrite ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi de votre doléance.
- Vous n'avez pas encore saisi la justice : la saisie doit être effectuée dans le délai maximal d'un an à compter de la date de votre réclamation écrite.

### Quand saisir le médiateur de la consommation ?

La médiation de la consommation ne s'applique pas :

- aux litiges entre professionnels ;
- aux réclamations portées par le consommateur auprès du service clientèle du professionnel ;
- aux négociations directes entre le consommateur et le professionnel ;
- aux tentatives de conciliation ou de médiation ordonnées par un tribunal saisi du litige de consommation ;
- aux procédures introduites par un professionnel contre un consommateur.

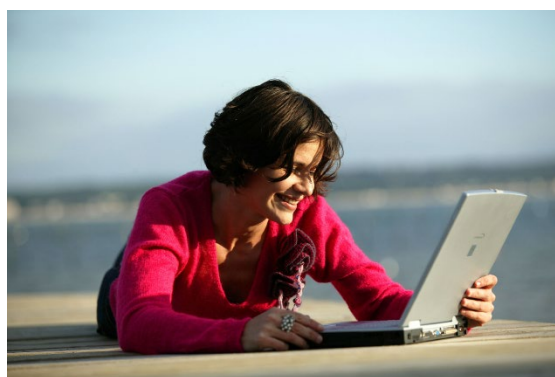
### Quel médiateur choisir ?

Chaque secteur professionnel désigne son médiateur et porte cette information à la connaissance de ses clients. Les coordonnées du médiateur sont précisées dans les conditions générales de vente, les bons de commande et sur le site Internet du professionnel. La liste des médiateurs référencés est disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur>.

### Comment saisir le médiateur ?

La saisine est gratuite. Le client-consommateur peut saisir le médiateur par voie électronique au moyen du formulaire (chaque médiateur dispose de son propre site internet) ou par voie postale.

**Attention :** Le consommateur ne peut saisir le médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès du professionnel concerné ou de son service client pour tenter de résoudre le litige.



### Comment se déroule la médiation ?

Après réception de la saisine du consommateur, le médiateur dispose de 3 semaines pour étudier la recevabilité de la demande.

Si la demande est recevable, le médiateur devra régler le litige dans les 90 jours.

A l'issue de la médiation, soit le médiateur constate un accord entre le professionnel et le consommateur qui met fin au litige, soit aucun accord n'a été trouvé et le médiateur propose alors une solution que le professionnel et le consommateur sont libres d'accepter ou de refuser. Le consommateur garde néanmoins la possibilité de saisir le juge.

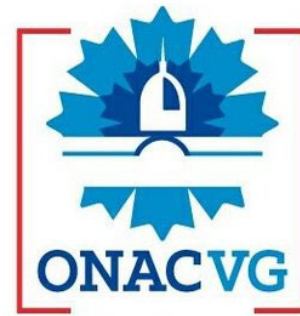
### A qui s'adresser en cas de problème ?

A la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation  
CECMC-DGCCRF-59 bd Vincent Auriol- Teledoc 063-75703 Paris Cedex 13.

## Assemblée Générale des Maires

L'Assemblée Générale des Maires de Saône-et-Loire a eu lieu à Cluny le vendredi 9 novembre 2018.

Le préfet de Saône-et-Loire a été heureux de rencontrer les responsables locaux qui ont fait le choix de s'investir pleinement en faveur de l'intérêt général. Cet engagement exigeant illustre leur passion, leur courage et leur dévouement au service de leurs concitoyens et il a tenu à les en féliciter et remercier vivement. Il a rappelé la nécessité d'une coopération étroite entre l'État et les collectivités territoriales. M. Gutton a souligné l'importance de faire reculer l'insécurité quelle qu'elle soit au quotidien. Il a insisté sur la nécessité d'une garantie des équilibres pour réaffirmer la souveraineté nationale et renforcer la solidarité des territoires. Enfin, il a évoqué l'accessibilité du service public plus proche, plus simple et plus moderne.



mémoire et solidarité

## ONAVCG : le bilan 2018

En Saône-et-Loire, l'engagement « social » de l'ONACVG (Office national des anciens combattants et des victimes de guerre) se chiffre, pour 2018, à 250 000 euros au bénéfice des ressortissants et de leurs familles ; dont une enveloppe exceptionnelle de 1000 euros pour soutenir 40 foyers en situation de fragilité ainsi que 1500 euros par pupilles mineures au nombre de trois en Saône-et-Loire.

L'engagement du service départemental est fort et total pour mener à bien ses missions et témoigne d'une Nation attentive et agissante pour ceux qui lui ont consacré efforts, souffrances, blessures et parfois le sacrifice de leur vie. Une nation aussi soucieuse de transmettre ses valeurs. Sur ce dernier point, l'année 2019, devrait donner lieu à de nouvelles actions multi-partenariales autour des nouvelles thématiques prioritaires que sont :

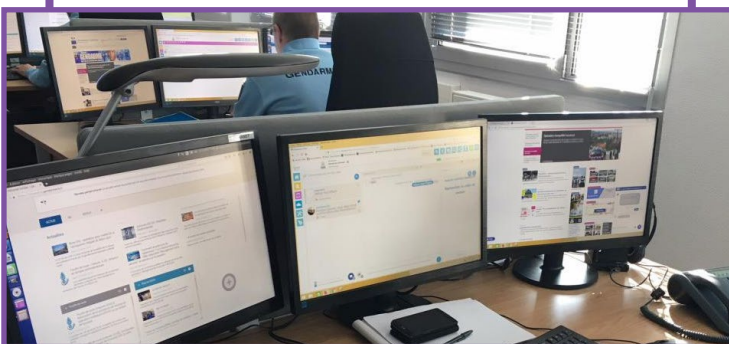
- le 75ème anniversaire des débarquements et de la Libération
- le 80ème anniversaire du déclenchement de la seconde Guerre Mondiale
- le 65ème anniversaire de la bataille de Dien Bien Phu et l'hommage national aux anciens combattants de la guerre d'Indochine
- « Panthéonisation » de Maurice Genevoix et de « ceux de 14 »
- l'inauguration du mémorial national des « Opérations extérieures » à Paris

## Une gendarmerie encore plus accessible : la Brigade numérique !

Vous avez besoin de contacter la gendarmerie depuis chez vous, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, en France ou depuis l'étranger, pour toutes questions concernant des démarches administratives ou judiciaires, des conseils ou orientations sur des problématiques de sécurité, ou simplement sur les conditions de recrutement ou d'accès à la réserve ?

Contactez la brigade numérique ! Disponible 24/24h et 7/7j sur internet via votre tablette, ordinateur ou smartphone, ce service gratuit vous permet de discuter rapidement avec un gendarme, un vrai !

Pour tout connaître de la brigade numérique, rendez-vous également sur le site : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/La-brigade-numerique-en-5-questions>



Lettre des services de l'Etat N°6 - Janvier 2019

Directeur de la publication : Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire

Comité de rédaction : Services de l'Etat

Conception, réalisation : Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'Etat

Crédits photos : DDT - CIRET - DDCS - Gendarmerie de Saône-et-Loire - ADEME

# SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE

## Facebook & Twitter



La préfecture  
de Saône-et-Loire  
sur FACEBOOK  
@Prefet71



La préfecture  
de Saône-et-Loire  
sur TWITTER  
@Prefet71

[www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)